



## Leçon 09 :

# De l'abstentionnisme

---

**Partie I** : introduction  
*parlementaire*  
au droit constitutionnel  
de la V<sup>e</sup> République



# Attention !



- Ce document est réservé aux étudiant.e.s du groupe II de 1<sup>ère</sup> année de Licence en Droit constitutionnel de l'Université Toulouse Capitole.
- ***Il n'est pas libre de droit(s)*** et a été réalisé à des fins scientifiques et pédagogiques par le pr. Mathieu TOUZEIL-DIVINA dans le cadre du cours magistral précité.
- **Le diffuser sans autorisation entraînera des poursuites.**



05 février 2024

17 pluviôse an CCXXXII de la République





Chacun peut assister le 1<sup>er</sup>  
– seul.e.s les inscrit.e.s parlent

# Parlement Fictif - UT1





• **l'abstention** est définie, juridiquement, comme le

non-exercice d'un droit ou d'une fonction et, particulièrement lors d'un suffrage, comme une non-participation délibérée à celui-ci.

- I. Des abstentions françaises en démocratie
- II. De l'abstention comme renoncement à la démocratie représentative
- III. De l'abstention comme expression démocratique





# Section 01. Des abstentions françaises en démocratie

§ 1. *Qui s'abstient en démocratie ?*

§ 2. *A quoi s'abstient-on en démocratie ?*

§ 3. *L'opprobre a priori jetée sur l'abstentionniste gouverné (et non sur les gouvernants)*



POUR	55
CONTRE	17
NOMBRE DE VOTANTS	75
SUFFRAGES EXPRIMÉS	72
MAJORITÉ ABSOLUE	37

S'ABSTENIR  
C'EST FAIRE  
L'AUTRUCHE

LES 22 ET 29 MARS  
ALLEZ VOTER !

PS Le PS progrès humain

www.parti-socialiste.fr

Les effets secondaires  
de l'**abstention**  
durent 5 ans



ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE  
**VOTEZ**





Pour vous inscrire sur les listes électorales  
**AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2013,**

→ connectez-vous sur [mydijon.fr](http://mydijon.fr)

→ ou rendez-vous  
au service des élections  
de la mairie de Dijon  
Cour de Flore de l'Hôtel de ville  
ou dans votre mairie annexe.



# TROUBLES DE L'ÉLECTION?

**ÇA SE SOIGNE...**

**POUR VOTER EN 2014,  
JE M'INSCRIS EN 2013 !**

Dijon



# S'ABSTENIR

C'est préparer sa propre ruine !

Petite histoire courante et vécue

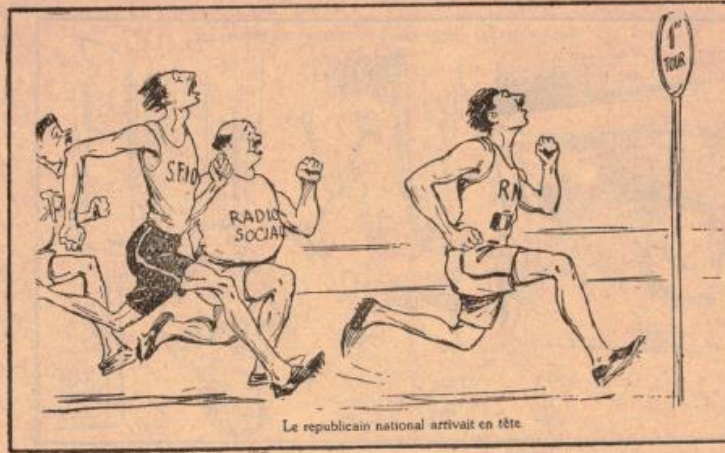
Un certain jour d'élection, M. Durand, français moyen, honnête et sensé, que des politiciens tarés avaient déçu, ne

se dérangea pas pour aller voter. Il avait une excuse : il pleuvait.



Le lendemain, M. Durand rencontra des amis et apprit que le scrutin avait donné lieu à un ballottage :

Le candidat modéré arrivait en tête et aurait dû être élu si tous ses amis avaient voté.



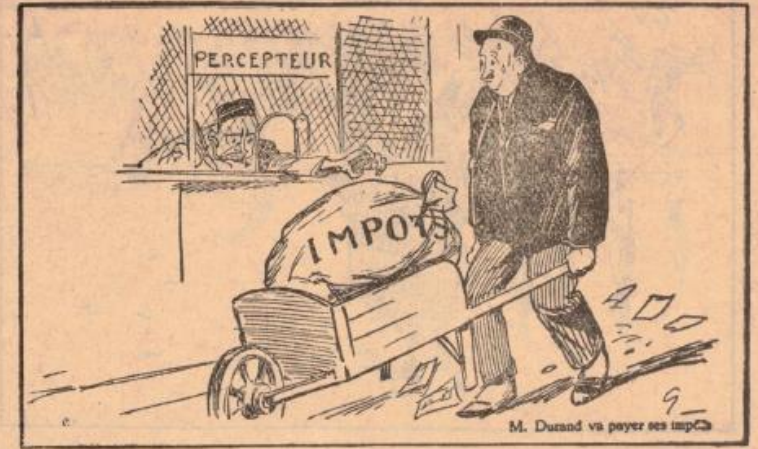
M. Durand se promet bien de voter au second tour, puisque seuls les abstentionnistes avaient empêché le

candidat républicain-national de passer dès le premier tour. Malheureusement, le jour du second tour, il fit un temps splendide et M. Durand alla chasser.



Inutile de dire que le candidat révolutionnaire fut élu.

En don de joyeux avènement, le nouvel élu fit augmenter les impôts, trop légers selon lui, que paient les



« sales bourgeois », M. Durand ne fut pas épargné bien entendu.

De son côté, Madame Durand constata que le prix de la vie augmentait. A chaque retour du marché,



c'étaient des recriminations qui troublaient la tranquillité de M. Durand.







M'abstenir  
ne m'a pas permis  
de m'exprimer  
davantage.

Les agences de communication contre l'abstention

AACC

Démocratie  
& Communication

[www.aaccvote2012.fr](http://www.aaccvote2012.fr)

Elections  
2012

L'abstention n'aura  
pas ma voix.

ELECTION PRESIDENTIELLE 1995  
A nous d'élire le chef de l'Etat



**VOTONS !**

CENTRE D'INFORMATION CIVIQUE  
242 Bis, Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS  
ÉLECTIONS-SERVICE (1) 45 44 41 66 - MINITEL 36 15 CICINFO (0,99 F/mn)



# Section 01. Des abstentions françaises en démocratie

## § 3. *L'opprobre a priori jetée sur l'abstentionniste gouverné*

La montée des extrémismes

La négation des morts pour le suffrage

La place à ceux qui se déplacent !

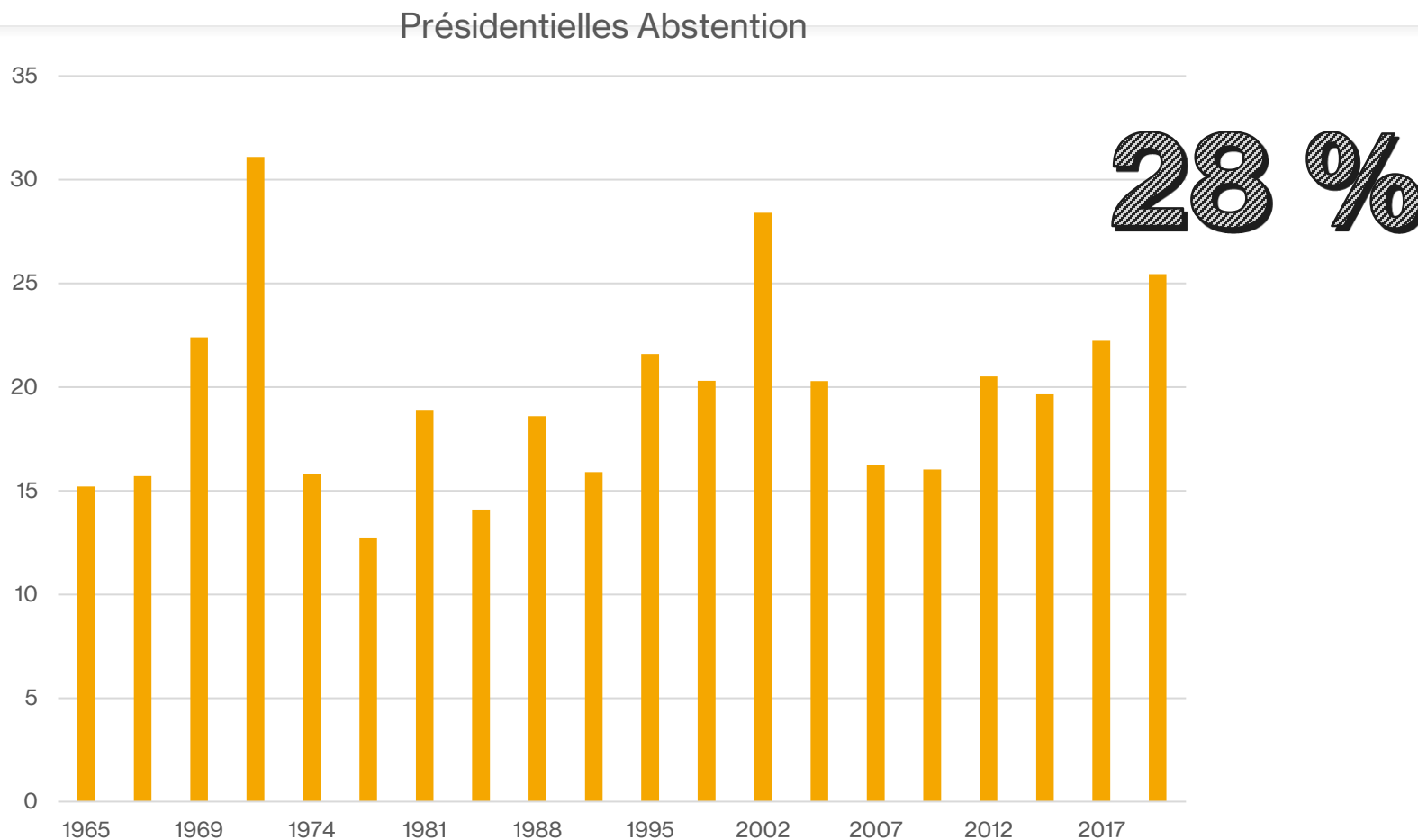
L'interdiction de prendre part ensuite aux débats



# Section 02. De l'abstention comme **renoncement** à la démocratie

## § 1. *Etats chiffrés des lieux abstentionnistes*

16,3% des électeurs inscrits n'ont voté à aucun tour des scrutins de 2022 (abstention systématique). À l'inverse, **36,4% ont participé à tous les tours de la présidentielle et des législatives** (votants systématiques) et 47,3% ont voté par intermittence (au moins une fois mais pas à tous les tours) selon les derniers chiffres de l'Insee.

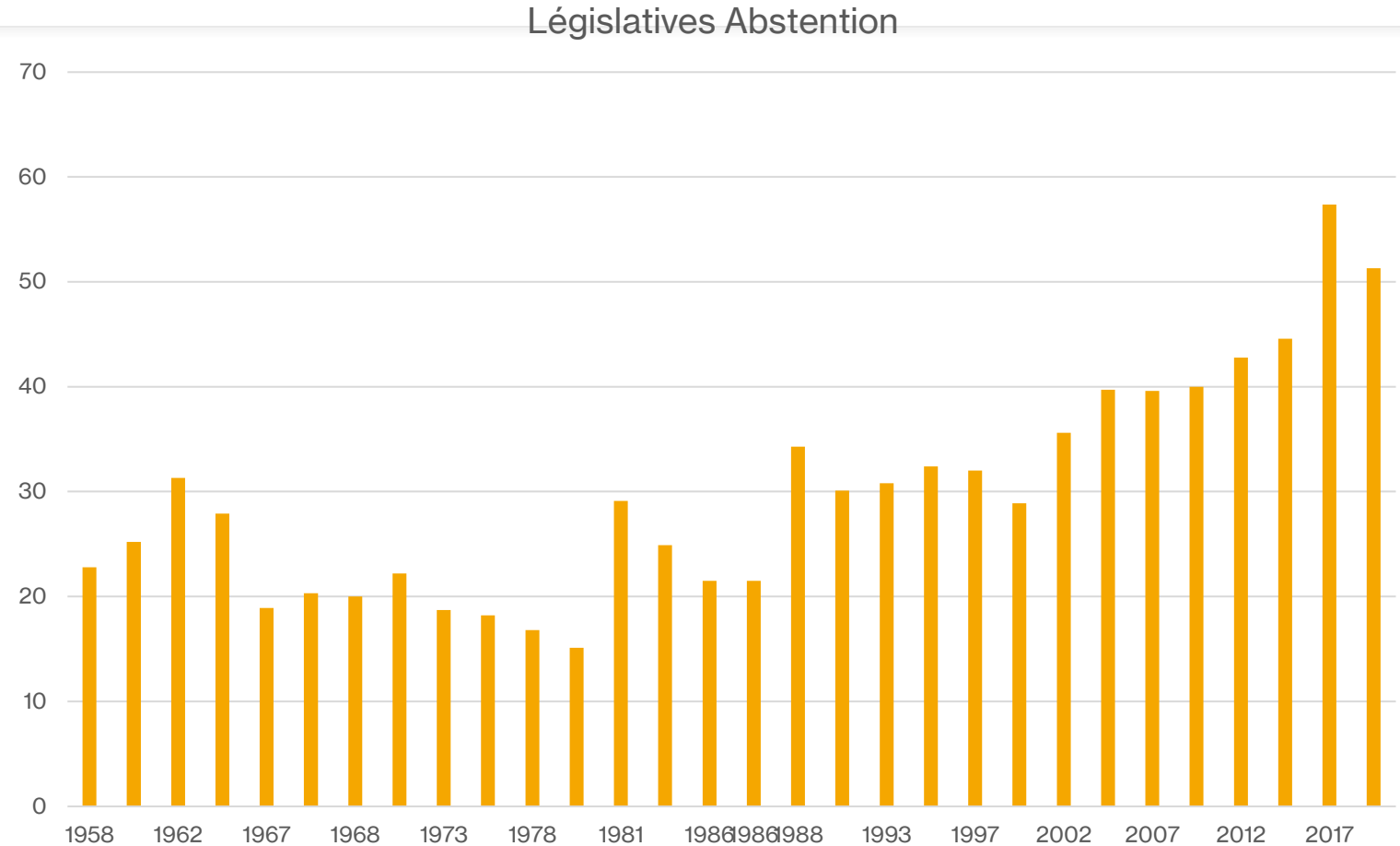




# Section 02. De l'abstention comme **renoncement** à la démocratie

## § 1. *Etats chiffrés des lieux abstentionnistes*

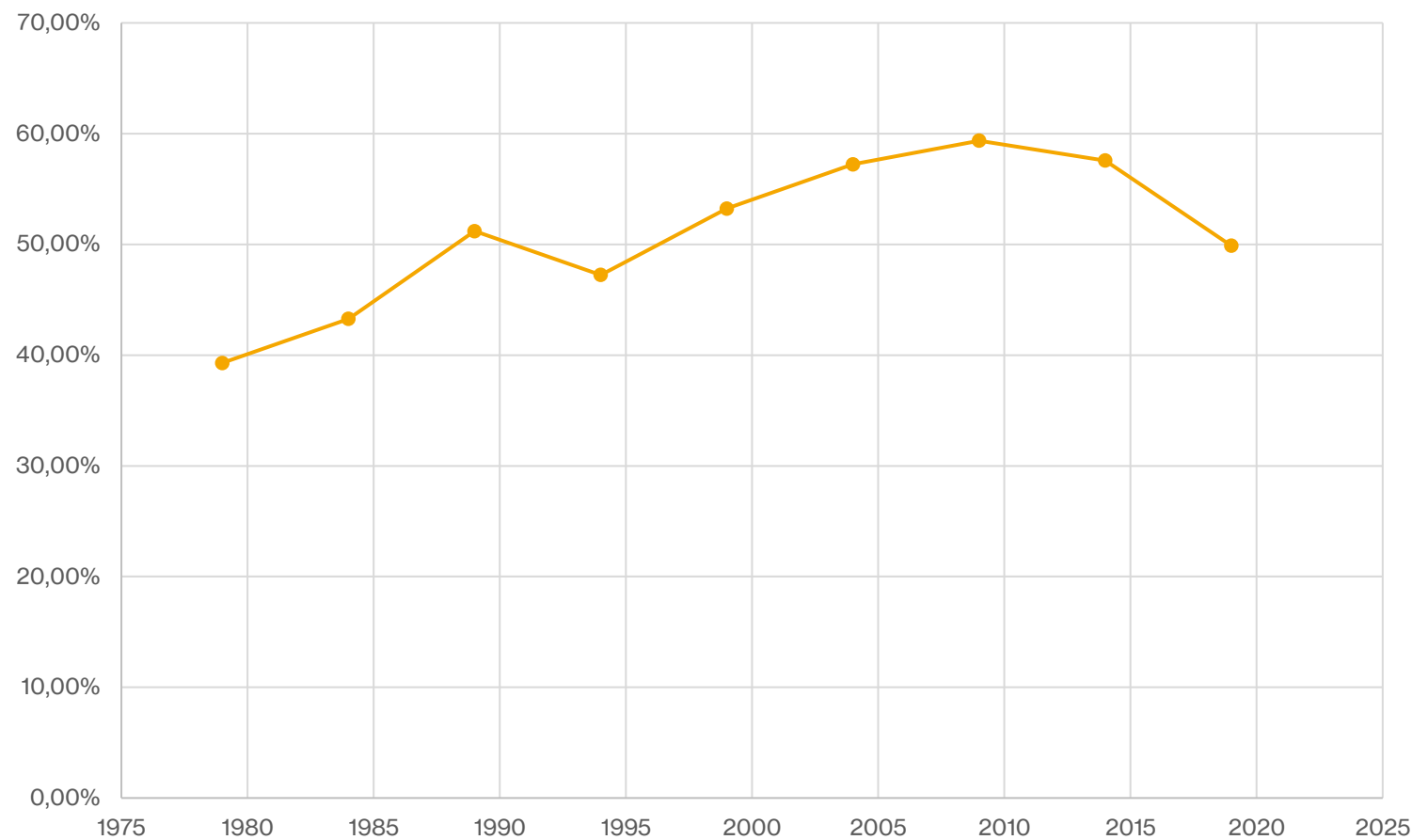
53,7 %  
52,5 %



# Section 02. De l'abstention comme **renoncement** à la démocratie

## § 1. *Etats chiffrés des lieux abstentionnistes*

Européennes Abstention

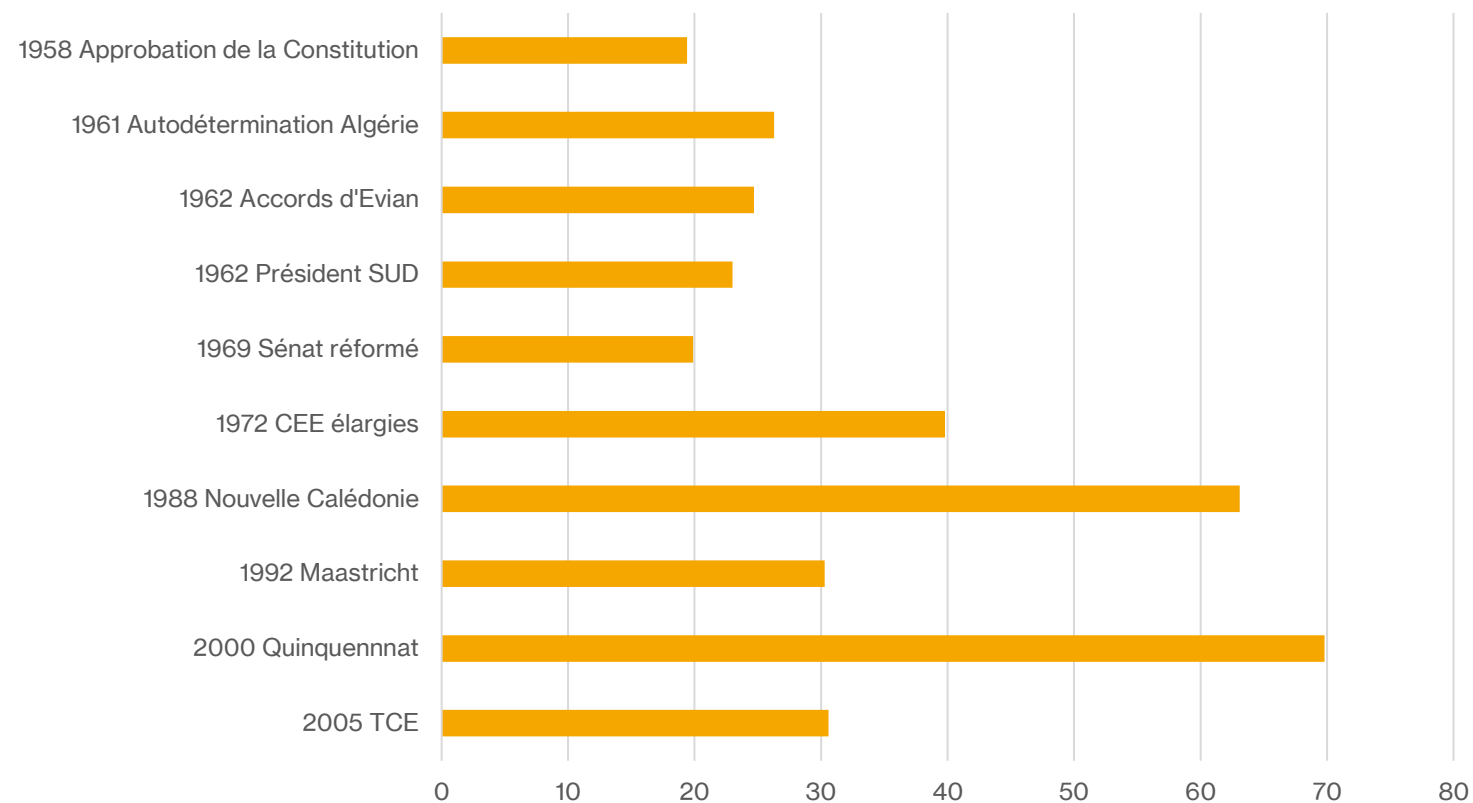




# Section 02. De l'abstention comme **renoncement** à la démocratie

## § 1. *Etats chiffrés des lieux abstentionnistes*

Référendums Abstention



## §2. L'abstention est un **renoncement** à la **démocratie représentative**

## §3. Comment appréhender juridiquement l'abstention & l'hypothèse du vote obligatoire



### § 3. *Comment appréhender juridiquement l'abstention & l'hypothèse du vote obligatoire*



*Jury.* — Les membres du jury doivent concourir à toutes les décisions mais ne prennent pas part obligatoirement à la surveillance de toutes les épreuves (Gros, 28 janvier 1916, p. 47).

Tous les membres présents aux opérations du jury sont tenus d'exprimer leur opinion : une abstention équivaut à un vote contraire à chacun des candidats (Mathieu, 28 juillet 1905, p. 696).

La présence dans le jury du père d'un des candidats rend la concours irrégulier, même en l'absence de texte (Aldeguer, 10 février 1922, p. 427).

*Publicité.* — En vue de maintenir l'ordre, le jury peut limiter les entrées du public (Berillon, 13 juillet 1917, p. 571).



# Section 03. De l'abstention comme **expression** démocratique

## § 1. *Manifestes & manifestations abstentionnistes*



# Section 03. De l'abstention comme **expression** démocratique

## § 1. *Manifestes & manifestations abstentionnistes*



ÉLECTIONS MUNICIPALES  
2<sup>d</sup> TOUR 28 JUIN 2020

#COVID19

Votre bureau de vote s'adapte



File d'attente  
prioritaire pour  
les personnes  
vulnérables



Point d'eau avec  
savon ou gel  
hydroalcoolique  
mis à disposition



Port du masque  
obligatoire pour  
les membres du  
bureau de vote  
et les électeurs



Trois électeurs  
maximum dans  
le bureau de vote

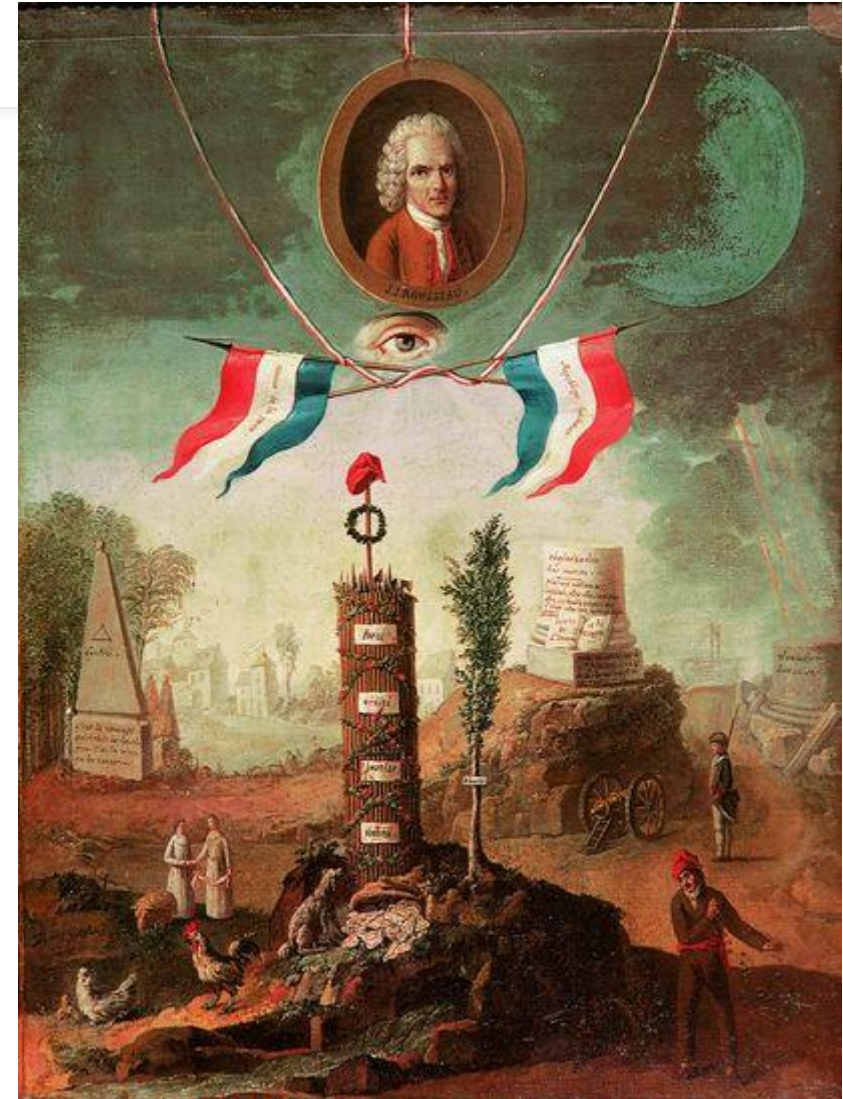




# Section 03. De l'abstention comme **expression** démocratique

§2. *Distinguer la représentation de la démocratie*

§3. *Réinventer la représentation !*





# Participation électorale

Mission d'information de la conférence des Présidents

Partager [f](#) [t](#) [i](#)



Présentation

Composition

Agenda

Vidéos

Consultation citoyenne

Rapports remis par deux think tanks

Contributions écrites

Rapports d'information

Comptes rendus

## Présentation

### Mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale

Le mardi 29 juin 2021, la Conférence des Présidents de l'Assemblée nationale a décidé de la création d'une mission d'information, à la demande de son Président Richard Ferrand. Composée de 26 membres, elle vise à **identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale**.

Ses travaux devront permettre de déterminer les raisons **conjoncturelles** ayant conduit à un taux de participation particulièrement bas aux élections départementales et régionales de 2021. Ils porteront aussi plus largement sur les causes **structurelles** de l'augmentation de l'abstention en France et les réponses à leur apporter, s'agissant de l'organisation des scrutins comme des autres modalités permettant d'inciter à l'exercice du droit de vote.

Cette mission est présidée par **M. Xavier Breton** (LR). Son rapporteur est **M. Stéphane Travert** (LaREM). La mission rendra ses conclusions avant la fin de l'automne.